



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux paritaires des baux ruraux

Question écrite n° 21793

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les modalités d'organisation des élections des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux. Il l'interroge sur l'opportunité de simplifier ces élections.

## Texte de la réponse

Les textes relatifs aux modalités des élections des membres assesseurs des tribunaux paritaires de baux ruraux édictés au code de l'organisation judiciaire doivent faire l'objet de modifications, notamment dans le cadre de l'article 19 de la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 habilitant le gouvernement à simplifier le droit en prenant des ordonnances de simplification en matière d'élections non politiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21793

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2003, page 5501

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2004, page 274